



Bulletin d'adhésion 2026

Païement par chèque

Bulletin rempli à retourner au
AAVO-Maison des Associations du Petit Château-
14 boulevard du Petit Château-95600 Eaubonne

Nom, prénom : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Né(e) le _____ Première adhésion en _____

Complétez ou cochez selon le cas

J'ai _____ ruches (dont _____ hors Val-d'Oise). N° SIRET _____

J'ai déjà une expérience apicole... Oui ☐ Non ☐

La redevance Eco Emballages/Taxe CITEO de 0,12 € par ruche sera prise en charge gracieusement par l'AAVO si les éléments ci-dessus sont complètement renseignés

☐ Je souhaite suivre la session 2026 du rucher-école

Lors des activités de l'AAVO, des photographies peuvent être réalisées. *

J'accepte d'apparaître éventuellement sur notre site Internet

Oui ☐ Non ☐

Je souhaite être informé régulièrement par courriel des activités et

propositions de l'AAVO Oui ☐ Non ☐

☐ Je reconnais avoir pris connaissance de la Note d'information relative à la Protection des Données Personnelles ci-jointe.

J'ai réglé ma cotisation de **15 € (7 €/ Mineur, conjoint(e), ascendant(e) ou descendant(e) d'adhérent)** et, le cas échéant, l'abonnement et les assurances, soit au total : €, par chèque joint à l'ordre de l'AAVO.

Numéro du chèque : _____ Banque : _____

Fait à _____, le _____

Signature

Nom et prénom : _____

Abonnement et assurances 2026

Abeilles et Fleurs (UNAF)

Abonnements groupés à tarif préférentiel valables jusqu'au **1 février 2026**

Abonnement 2026 (11 n°s + 1 hors-série)

Format papier : **31 €** _____ €

Format numérique : **18 €** _____ €

J'étais abonné en 2025 oui ☐ non ☐

Assurances liées à l'abonnement * : 3 formules au choix

Formule 1 : **0,10 €** par ruche ou ruchette, soit _____ €

- Responsabilité Civile pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de votre activité apicole
- Défense pénale et recours (Franchise : RC de 280€)

Formule 2 : **1,65 €** par ruche ou ruchette, soit _____ €

- Formule 1 +
- Dommages subis par vos ruches suite à :
 - Incendie/explosion,
 - Événements climatiques à caractères non exceptionnels (tempête, grêle, poids de la neige) ou à autres caractères exceptionnels (inondation, glissement de terrain...), transport, (Franchise : 228€)
 - Vol et vandalisme : (Franchise : 10% avec un minimum de 200€)
 - Catastrophes Naturelles : (Franchise légale)

Remboursement maximum par ruche :

150 € du 01/03 au 30/09 - 112,50 € le reste de l'année

Formule 3 : **2,80 €** par ruche ou ruchette, soit _____ €

- Formule 2 incluant un remboursement supérieur

Remboursement maximum par ruche :

250 € du 01/03 au 30/09 - 187,50 € le reste de l'année

Cotisation supplémentaire pour affaires juridiques :

0,15 € par ruche ou ruchette, soit _____

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les réponses aux cases dotées d'un astérisque sont obligatoires, et nécessaires au traitement de votre demande d'adhésion. L'absence de réponse à un champ obligatoire est susceptible de compromettre le bon traitement de votre inscription.

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé et gérées par le secrétariat de l'association (aavo95secret@abeilles95.fr).

Vos données seront traitées et/ou utilisées uniquement dans la mesure où cela est nécessaire pour vous contacter, et/ou créer et gérer votre profil utilisateur sur le site internet de l'AAVO 95 (<http://www.abeilles95.fr/>).

Vos données personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 24 mois, sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux membres du Conseil d'Administration ayant nécessité de consultation.

L'AAVO 95 s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le secrétariat de l'association.

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos actualités et invitations par courrier électronique, vous avez la faculté de nous l'indiquer dans le cadre du présent formulaire, ou de modifier vos choix en nous contactant dans les conditions évoquées ci-dessus.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).